

PROGRAMME D’ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS - PAPI 3 VIDOURLE

**CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET D’AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION
DE LA RIVE DROITE DU VIDOURLE**

**RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION
– MERCREDI 19 FÉVRIER 2025 -**

Compte rendu de la séance de questions / réponses

La réunion se déroule le mercredi 19 février 2025 à 18h30 dans la salle Jean Moulin de Marsillargues. Les participants sont accueillis par Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues, la réunion est placée sous l’autorité de Monsieur Pierre Martinez, Président de l’EPTB Vidourle, elle est animée par Damien CHOMETTON, Consultant en concertation.

INTERVENANTS EN TRIBUNE :

- **Monsieur Serge ROUVIERE – Directeur général des services techniques de l’EPTB Vidourle**
- **Monsieur Mathieu NORMAND – Responsable du projet / Bureau d’étude ÉGIS**

GARANTS DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

- **Madame Rachel VINDRY**
- **Monsieur Pierre-Yves GUIHENEUF**

Nombre de participants : 117 personnes

Durée de la réunion : 1H30

Nombre de questions : 17

Méthodologie : le contenu de la présentation (37 écrans) figure en pièce jointe de ce document. Sont consignées les seules questions ou observations des participants ainsi que les réponses apportées à ces dernières.

Question 1 - Monsieur Christophe Calvet, Maire de Saint Nazaire de Pézan :

Je m'adresse au bureau d'études car je constate que la commune de Saint Nazaire de Pézan n'a pas été associée à ce projet. Sachez que c'est notre commune qui va recevoir l'eau par le canal de Lunel. Aujourd'hui, le canal de Lunel, à mon avis, n'est pas en état de la recevoir. Le canal de Lunel sert aussi à évacuer l'eau de notre village.

On reçoit l'eau de toute la plaine, mais chez nous, on a besoin de ce canal pour éviter notre Dardaillon. Je ne suis pas contre ce projet, je suis solidaire de mon ami Patrice, maire de Marsillargues et j'aimerais bien voir un petit peu de l'autre côté ce qu'il peut se passer.

Aujourd'hui, le canal de Lunel ne sera pas prêt à accepter l'eau que vous allez y envoyer. Voilà, c'est la chose la plus difficile.

Serge Rouvière, Directeur général des services techniques de l'EPTB Vidourle :

Monsieur le Maire, on s'était rencontrés à la communauté de communes il y a quelques temps, déjà, on vous a présenté le projet de façon globale, pas aussi détaillée que ce soir. Simplement, on va revenir vous voir en mairie, il n'y a pas de soucis.

Pour vous rassurer, puisqu'on est encore au stade de la concertation, on a dimensionné, les aménagements, notamment la pompe, qui a été rajoutée à la demande du monde agricole, parce qu'on en a besoin pour ressuyer tout ce secteur. Ça a demandé des études complémentaires, et surtout, on a évalué l'incidence de la pompe sur le canal de Lunel. Mais 2 cm et je vais finir par préciser que 2 cm, ça dépend d'où on part et où on va.

C'est toujours pareil, 2 cm, c'est toujours les 2 cm en trop. Mais là, pas sur ce coup-là, puisqu'en fait, si vous voulez, on a fait réaliser par un géomètre des levées topographiques autour du canal, on a fait des levées topographiques autour des cabaniers de Marsillargues aussi, et on a fait faire des levées topographiques autour de l'étang pour regarder ce qui se passait. Et donc, en fait, notre objectif, c'est de mettre en place un système de ressuyage avec une échelle qui serait calée à + 0,9 NGF, et l'objectif, ce n'est pas de vous envoyer de l'eau quand vous en avez déjà trop.

L'objectif, c'est qu'il y a des crues du Vidourle aussi qui existent et qui arrivent sans qu'il y ait des crues sur l'étang de l'Or. Et donc, l'objectif, c'est que justement, on se cale par rapport à cette côte de 0,9 NGF et qu'on ne soit pas en sur-inondation par rapport à la crue qu'on pourrait avoir qui vient du canal de Lunel ou de l'étang de l'Or, mais que justement, on gère ce système de pompage de façon que derrière, on soit à un niveau acceptable qui n'inonde pas Saint Nazaire de Pézan. Nous, ce qu'on veut, c'est laisser une chance à ce territoire pour qu'on puisse ressuyer mais pas amener plus d'eau sur votre territoire.

Et après, je vous rejoins complètement. Ce qui est prévu dans le projet, mais qu'on ne peut pas déclarer parce qu'on n'est pas encore au stade de l'avant-projet, si vous voulez. On est en amont, on est au stade de l'amont de l'enquête publique.

Et donc, sur le canal, là où je vous rejoins, c'est que le canal souffre, il y a des problèmes d'érosion qu'on a pu constater, il y a des travaux à faire sur le canal et on n'hésitera pas à inclure ces travaux dans le projet pour que le système soit sécurisé, qu'il y ait le moins de dégâts possibles sur le canal et que notre pompage, qui va se faire à des moments où il n'y aura que peu d'eau dans l'étang de l'Or, parce que c'est comme ça qu'on va le caler, pour qu'il n'y ait pas d'incidence trop importante sur le canal. Mais on viendra vous voir, parce que c'est l'objet de la concertation.

Question 2 - Serge Navel :

Je représente ici l'Association des Cabaniers de Marsillargues. J'interviens maintenant pour reprendre la thématique qui a été évoquée par le Maire de Saint Nazaire, car vous savez bien que le site des cabanes est un site fragile qui est soumis aux inondations.

Nous sommes concernés par la dernière partie du projet, c'est-à-dire le ressuyage de la basse plaine, avec l'installation d'une pompe à côté de la pompe sud de l'ASA, avec un débit de 9 m³/seconde. Bon, je ne sais pas si certaines personnes sont allées se balader le long du canal de Lunel... C'est un canal

de petite dimension qui remonte jusqu'à Lunel, qui a la particularité d'être extrêmement envasé, d'avoir un débit extrêmement réduit.

Le Vidourle, charrie énormément d'eau, mais en même temps, il y a un apport d'eau. Dans cet endroit-là, où on va rejeter de l'eau de ressuyage de la basse plaine, qui va faire doublon avec l'eau que nous recevons du Dardaillon. Donc nous avons été consultés, il n'y a pas de soucis, le processus est fait de manière démocratique, mais il y a un certain nombre de points que nous avons à voir avec l'EPTB, et qui concernent cette pompe d'une énorme dimension, qui ne va pas pouvoir être absorbée par un canal très envasé, dont la berge opposée va être détruite, ce qui a déjà été le cas, qui va charrier des eaux dont il faudra considérer la teneur et la nocivité. Il faudra gérer ces flux, y compris avec des seuils d'inondation des cabanes qui devront être respectés.

Bon, effectivement, il y a eu des relevés avec des géologues et des géomètres. Mais imaginez-vous que dans des périodes, de crues du Vidourle, il y a en même temps une crue des deux canaux et les seuils sont pratiquement atteints. Donc je questionne l'EPTB pour savoir quel va être le volume d'eau de sur-pompage qui va être utilisable dans ces conditions.

Mathieu Normand :

La question, finalement, c'est la possibilité d'utilisation d'une pompe alors qu'on a le reste autour qui n'est pas dimensionné. Donc c'est vrai qu'une pompe de 9 m³/secondes, c'est important. Il faut savoir qu'il y a une gradation dans la puissance de la pompe selon les besoins. Comme on l'a présenté tout à l'heure, on a bien calculé avec ou sans utilisation de la pompe. Parce que comme le disait Serge Rouvière, la pompe, ne va pas être systématiquement mise en place. Elle pourrait être mise en place uniquement si le réceptacle, le permet. C'est-à-dire qu'on ne va pas aggraver des inondations dans cette zone-là. Donc si on met en place la pompe, on peut accélérer. C'est-à-dire qu'on a préalablement vérifié que le niveau aval permettait d'envoyer de l'eau.

Sinon, il faudra bien que l'eau qui vient du Vidourle, reste un petit peu plus longtemps dans la zone, de la plaine. Parce qu'on ne va pas noyer les voisins pour s'assécher nous-mêmes. Donc ça, c'est l'objectif.

Ensuite, une station de pompage de 9 m³/secondes, ça a un coût. Et forcément, on ne va pas faire une station sans refaire les drains, les fossés et sans refaire autour de la pompe. Parce que quand on dit une station de pompage, c'est forcément comment l'eau va arriver jusqu'à la station.

L'idée, ce n'est pas qu'elle s'arrête au bout de cinq minutes quand elle a pompé un fossé qui n'est pas à la bonne capacité. Et en rejet également, il faut que l'eau sorte de la station. Sinon, elle ne fonctionne pas.

On parle de station de pompage, mais c'est vraiment une unité de pompage qui va comprendre des drains, des fossés qui sont refaits, qui sont sécurisés pour ne pas qu'on ait des berges qui s'écroulent et la station qui se bouche. La station de pompage proprement dite et le fossé qui permet de rejeter jusqu'au milieu naturel quand ça le permet au niveau d'eau.

Serge Rouvière :

C'est une station qui fonctionne essentiellement, à la décrue.

On va travailler sur les pompes existantes. On va travailler sur un règlement d'eau qui va accompagner le fonctionnement de ces pompes. L'objectif n'est pas d'envoyer de l'eau quand il y en a déjà mais, d'avoir la possibilité de ressuyer plus rapidement la plaine, quand la hauteur dans le canal le permet, c'est ça l'objectif.

Question 3 - Christianne Durand :

Je suis propriétaire du Mas de la Jassette, où on veut arraser la digue sur 670 mètres. Compte tenu de ce qui était indiqué dans le dossier d'enquête, apparemment, c'est parce que la digue vieille, était en terre et érodée, qu'elle a eu des brèches, qu'on désire l'enlever complètement.

Mais le cas est identique à Marsillargues, les digues sont en terre, elles ont été érodées, elles ont eu de nombreuses brèches, il y a eu des terriers... Donc, pourquoi arraser la digue du Mas de la Jassette ? C'est le seul endroit où c'est prévu. Pourquoi cette exception ?

Serge Rouvière :

Le secteur de la Jassette est un cas particulier. Car à l'aval de la Jassette, il y a la voie ferrée et le canal BRL qui ferment la plaine. Donc, ça veut dire que cette digue, qui verse à 50 ans, est vraiment en bordure du Vidourle.

C'est une digue qui est érodée, et en fait, pour pouvoir la sécuriser, il faut la décaler de 25 mètres et la reconstruire comme les autres secteurs. Sauf que les enjeux dans ce secteur, ce sont juste des terres agricoles qui sont derrière ce secteur et ce n'est pas de la même ampleur que toutes les terres agricoles qu'on a sur le secteur de Marsillargues.

Et on s'est rendu compte avec les études hydrauliques que le mas a été inondé sur la partie basse en 2002, mais qu'en fait, avec notre crue de 50 ans, on ne va pas sur-inonder le mas puisque l'eau va rester dans la zone agricole. Et en gros, la difficulté qu'on a, si vous voulez, c'est que pour se faire financer des travaux, il faut que nous réalisons des études avantage-coût-bénéfice. C'est-à-dire qu'il faut que sur les travaux qu'on engage, on ait un retour sur investissement par rapport aux dégâts qu'il peut y avoir sur la zone. Et comme je vous l'expliquais, la zone est barrée par la voie SNCF. Donc la zone est très petite.

Cette digue, si on devait la reconstruire en retrait, ça nous coûterait excessivement cher par rapport aux enjeux et nous n'aurions pas de financement de l'État.

Donc la difficulté, c'est qu'on ne peut pas se faire financer l'opération de reconstruction de la digue en retrait. Sinon, croyez bien qu'on pourrait essayer de faire ces travaux-là.

Christianne Durand :

Et pourtant, le montant prévu pour les dépenses sur le secteur de la Jassette est supérieur à un million d'euros.

Serge Rouvière :

Ce sont des mesures compensatoires car les travaux qui ont un intérêt environnemental. Nous sommes obligés d'avoir des mesures compensatoires dans ce projet par rapport aux dégâts qu'on peut faire sur les zones qui sont endommagées notamment au sein de la zone Natura 2000.

Et là-dessus, on ne peut pas évaluer financièrement, les dégâts sur l'environnement. L'environnement, ça ne se chiffre pas. Et donc, à partir de là, il n'y a pas d'avantage ou de coût bénéfice. Et je ne suis pas certain que ce soit un million d'euros de travaux sur la Jassette, il faut qu'on regarde.

Question 4 – José Gasay :

Je suis Marsillarguais et technicien de l'environnement de l'eau. Sur le projet, à aucun moment, on n'a évoqué l'aménagement de l'ancien lit du Vidourle qui pourrait envoyer de l'eau à l'étang de l'Or ce que fait Montpellier et ce que font les autres.

Pourquoi nous, le Vidourle, on n'aurait pas le droit d'aller sur l'étang de l'Or qui a été fait par le Vidourle ?

Serge Rouvière :

La difficulté soulignée tout à l'heure par le maire de Saint Nazaire de Pézan, je crois, que je ne veux pas trop m'étendre là-dessus...

Si on fait un aménagement qui envoie toute l'eau sur l'étang de l'Or et qu'on n'arrive pas à la récupérer, on va noyer le secteur autour de l'étang de l'Or. Donc, l'objectif, c'est justement à travers les pompes de pouvoir pomper quand on en a besoin et de ne pas pomper quand il y a un problème sur l'étang de l'Or.

Le scénario dont vous parlez a été étudié. Il y a eu 12 scénarios étudiés. On a étudié le fait d'envoyer de l'eau par la branche de Saint-Roman sur l'étang de l'Or. On a étudié différents scénarios, notamment d'envoyer de l'eau aussi par la branche de Tamariguières en ouvrant sous la route et l'impact est trop important et trop rapide par rapport aux populations de l'étang de l'Or qui n'accepteront pas.

Donc, on essaie de réguler justement pour qu'il y ait le moins d'impact sur l'étang de l'Or.

Question 5 - Madame Caroline André :

Je suis présidente de l'ASA, qui s'occupe de drainer les eaux de la plaine pour les agriculteurs. Tout d'abord, je remercie l'EPTB pour toutes les avancées. Ce projet a beaucoup évolué.

Maintenant, j'ai les mêmes questions. Comme le Maire de Saint Nazaire de Pézan, que le Monsieur pour les cabanes de Marsillargues, donc l'ASA a exactement les mêmes questions. Nous avons donc deux stations de pompage et la capacité de pompage est de 4m³/seconde. Donc, vous imaginez déjà, c'est énorme. Ça engendre des coûts financiers.

Ça, on n'en parle jamais, mais c'est super important. Et c'est financé aujourd'hui à 100% par les agriculteurs de la plaine. C'est une petite collectivité publique, mais c'est financé à 100% par le privé. Donc, imaginez une station de pompage de 9m³/seconde, c'est plus du double de ce que l'ASA déverse dans le canal de Lunel. Et nous sommes limités, l'ASA de Marsillargues, qui est à 4m³/seconde, justement, pour la capacité de réception du canal.

Donc, oui, on est en pourparlers avec Monsieur Rouvière avec l'EPTB, parce qu'on essaye de trouver des solutions, mais cette solution, nous semble complètement hypothétique. Et donc, le ressuyage de la plaine qui est prévu dans les PAPI 3 et 4, je vais dire, parce que là, ce n'est absolument pas financé par le PAPI 3... quel va être l'avenir de la plaine de Marsillargues ? Parce qu'on dit, oui, on prend en compte aujourd'hui les agriculteurs, parce qu'effectivement, en 2015, les associations d'agriculteurs ont fait péter l'enquête publique, parce qu'on n'avait absolument pas été considérés. La plaine de Marsillargues, c'est 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et 1000 emplois.

Donc, je pense que ce n'est pas rien du tout. En revanche, c'est une cuvette et c'est fermé, c'est-à-dire qu'au sud, il y a le canal du Rhône à Sète, à l'ouest, il y a la route de la mer qui vient d'être surélevée, il y a plus de transparence, il n'y a plus rien, donc on ne peut pas passer par là, et d'autre côté, il y a le Vidourle. Donc, l'eau, à part en s'infiltrant par percolation, elle ne peut pas s'évacuer.

Donc, quelle est la réalité, en fait, de la durée du ressuyage qui est diminuée par rapport à l'état actuel ?

Mathieu Normand :

Le constat est tout à fait vrai. C'est sûr que la configuration topographique de la plaine, on est sur un point bas, les infrastructures existantes qui limitent le drainage, etc., je vous rejoins tout à fait, c'est la vérité de ce secteur.

Comme toutes les basses plaines, on a un problème après des forts épisodes de pluie ou après des inondations, de surcroît quand on a des digues qui empêchent le retour d'eau vers le milieu naturel. Par contre, la réalité du calcul, c'est celle que je vous ai présentée tout à l'heure, c'est bien pour ça aussi qu'on a présenté avec ou sans allumage de la pompe côté étang de l'Or parce que s'il y avait un niveau important côté étang de l'Or ou si elle n'était pas encore réalisée, admettons qu'elle ne soit pas réalisée comme vous le mentionniez, on est sur 37 jours pour ce type de cru 2002, on passe à 12 jours avec quand même l'amélioration de tous les collecteurs existants et finalement, même sans la nouvelle pompe, on a quand même des améliorations avec les pompes existantes et avec le côté, la pompe du barrage de Tamarigières.

Donc, le volume d'eau qui va dans la plaine, il n'est pas uniquement géré par les pompes. Il est géré avant tout par les digues et le reste du volume qui s'en va dans la plaine, lui, il est géré par les pompes.

Serge Rouvière :

Pour compléter ce que dit Mathieu Normand, cette carte est très parlante. Ça, c'est la crue de 50 ans, 1730m³/seconde. Cette crue-là, c'est une crue qui est déjà arrivée en 1907, 1933, 1958 et 2002.

Toutes ces crues-là sont au-delà de 50 ans. Donc, c'est des crues qui peuvent se produire, ce n'est pas très exceptionnel par rapport à d'autres. Si on ne fait rien, sans les pompes, on va se retrouver avec la situation de la carte que vous avez à gauche.

Si on met en place le système sans les pompes, on va se retrouver avec ce volume-là qui est présente. Donc, je dirais la pompe, c'est vraiment le système complémentaire.

L'objectif, c'est de la faire et d'aménager le canal pour qu'on puisse la faire. Mais, cette pompe, est là pour vraiment régler les problèmes par rapport à des crues très exceptionnelles. Si on ne fait rien, on va rester dans le système actuel où on aura la même conséquence qu'en septembre 2002.

Madame Caroline André :

Si je peux vous préciser, c'est qu'il faut améliorer les ressuyages parce que, tout agriculteur le sait, au-delà de 3 jours, les pieds dans l'eau, aucune espèce végétale ne survit.

Donc, on améliore, OK, c'est magnifique, mais si on améliore pour rester dans la gadoue, moi, je ne vois pas l'amélioration d'un point de vue économique et emploi.

Question 6 - Monsieur Delmas :

Je suis agriculteur dans la plaine de Marsillargues, tout le monde sait très bien que dans le canal de Lunel, par rapport à Saint Nazaire de Pézan, par rapport aux Cabaniers, la préfecture avait réglementé les arrivées d'eau à 15000 m³/heure.

Aujourd'hui, les pompes de l'ASA, à elles seules, en envoient 14400. Vous pensez mettre 9 m³ supplémentaires... Les pompes resteront un investissement, mais certainement pas intéressant ni productif pour la plaine, ça je vous le confirme, tout autant que le pompage de Tamarigières qui est sur un point haut... Vous m'excuserez, mais à un moment donné, il va falloir du pompage pour

l'amener au pompage, c'est complètement ridicule. Je suis un peu désolé car on a fait des demandes de scénarios où en avez tenu compte ? J'aimerais savoir où ? On avait demandé le canal de 400m, vous nous avez mis dans ce dossier qu'il avait été étudié, mais je ne l'ai pas vu, j'en ai vu un de 50m. Pour donner un aperçu à tout le monde, le canal de 50 mètres, au centre du bois du Boucanet, sans toucher au bois du Boucanet, c'est-à-dire que le canal de 50 mètres, Égis nous l'avait dit en mairie de Marsillargues, fait baisser le niveau de l'eau à Tamariguières de 8 cm, quand on sait qu'au bois du Boucanet, on peut y donner 400 mètres, sans le détruire le bois du Boucanet, il faut l'aménager, il y a 20 et quelques années que ça n'a pas coulé, il y a des scénarios, excusez-moi si vous les avez étudiés, c'est bien, ça serait bien d'en faire part et de pouvoir le soumettre à la population.

Serge Rouvière :

Il n'y a pas de problème à ce niveau, vous avez tous les scénarios disponibles sur le site internet de l'EPTB, dont le dernier dont vous parlez, qui a été étudié à votre demande, c'est-à-dire les 400 mètres au bois du Boucanet avec l'incidence des 400 mètres, vous avez tous les scénarios à disposition et on pourra en reparler lors des prochaines réunions qui auront lieu, à la fois les réunions thématiques et les réunions en mairie.

Question 7 - Philippe Moissonnier

Je suis président de l'APIL à Lunel, Nous nous sommes déjà rencontrés.

Par rapport à l'ensemble du projet, la Jassette est pour nous un point dur, il y a un potentiel agricole aujourd'hui et je pense qu'il y a autre chose à faire et retravailler autrement que ce qui est proposé aujourd'hui.

Deuxième point, c'est que le canal de Lunel, c'est open bar, il y a toute l'eau qui va arriver, Monsieur le Maire de Sainte Nazaire l'a noté, mais nous à Lunel, c'est pareil, puisque tout notre réseau hydraulique, l'exutoire, c'est le canal de Lunel, nous, on a un ruisseau qui monte la charge, donc il faudrait peut-être voir, d'intégrer ça dans vos études, parce qu'il y a aussi la concomitance des événements, des grosses pluies sur le Vidourle, des grosses pluies à l'intérieur des terres, la mer qui monte, aujourd'hui ça, il y avait le temps, moi j'ai connu la crise de 2002, ça ressemblait à la science-fiction, aujourd'hui c'est du réel, on le voit quotidiennement dans la surveillance des épisodes climatiques.

Question sur la protection du pompage de Dassargues, parce que là aussi il y a des ouvrages qui vont être réalisés, il ne faudrait pas que le temps de latence de l'eau sur le secteur ait un impact sur la qualité de l'eau, et dernier point, je vais conclure là-dessus, c'est la prise en compte des assainissements collectifs de ci, de là, notamment par la protection des nappes.

Mathieu Normand :

On note finalement les observations comme La Jassette, effectivement, c'est un point dur, c'est vrai pour la partie agricole de La Jassette, mais on a quand même des financeurs auprès desquels on doit justifier nos dépenses, et effectivement, comme le disait tout à l'heure Serge Rouvière, l'investissement pour protéger la zone agricole de la Jassette, nous serait refusé par les financeurs. Après ça peut être aussi un choix de le financer par les communes, mais bon, on va dire que ce sont des lourds travaux, et aujourd'hui on doit faire des demandes, comme un permis de construire individuel, on doit faire des demandes, on a des refus.

Pour revenir sur le canal de Lunel, c'est vrai qu'on tourne autour, c'est vrai que c'est un sujet, encore une fois, c'est la même chose que ce qu'on disait tout à l'heure, l'idée ce n'est pas d'envoyer de l'eau quand on a un épisode méditerranéen et des pluies sur la zone de Lunel, en même temps qu'une décrue du Vidourle, effectivement, c'est bien l'objectif, c'est de pouvoir envoyer quand ça nous le

permet... Mais bon, on demande peut-être un ressuyage inférieur à deux jours, et tout le monde se demande comment on va faire pour évacuer de l'eau dans le canal de Lunel, donc voilà la difficulté à laquelle on est confronté.

Serge Rouvière :

Juste une réponse à la question sur le pluvial à Lunel, mais on travaillera avec l'APIL sur ce sujet comme on a travaillé dans le passé sur d'autres sujets, en fait on va lancer une étude de zonage de risques d'inondation qui est financée, c'est un autre volet du PAPI, mais qui est financée grâce au PAPI à 80%, et donc cette étude de zonage de risques d'inondation va nous aider aussi à dimensionner toute la problématique pluviale avec les bassins et tout ce qu'il y a autour, mais on va y travailler dans les années qui viennent en même temps qu'on monte le dossier projet.

Question 8 - Patrice Giammattei :

Je suis retraité, j'ai grandi dans les mas. Tout ce que vous annoncez, je pense que ce ne sont que des hypothèses, dans le sens où, en 2002, on a eu la chance que, suite à cet épisode Cévenol, que le vent se mette au nord et que la mer a pu se retirer. Donc, dans l'hypothèse que vous proposez, est-ce que vous avez déjà calculé ça ? Ça c'est la première question.

Deuxième question, le ressuyage, comment voulez-vous ressuyer quelque chose si vous n'envoyez pas l'eau à la mer ? Donc, vous pouvez faire ce que vous voulez, mais tant que l'eau ne repart pas à la mer, vous ne pourrez résoudre aucun problème, absolument aucun. Mais l'étang de l'Or, il faut qu'il se vide. J'ai assisté aux premières réunions du temps de Monsieur Barral et il n'y a pas une seule personne qui a pu répondre à cette question, c'est-à-dire, il tombe de l'eau, d'accord, il faut qu'elle aille à la mer, Madame André l'a précisé tout à l'heure, on est entouré de digues, donc qu'est-ce que vous faites de cette eau si elle reste plusieurs jours ?

Mathieu Normand :

C'est effectivement que des hypothèses, vous disiez tout repose sur le niveau de la mer mais c'est bien l'hydraulique de ces territoires. Lorsque on se promène sur le pourtour méditerranéen, nous avons tous les mêmes problèmes. Qu'il s'agisse du Rhône ou d'un autre fleuve, le jour où la mer est haute, l'eau ne va pas s'écouler, vous avez raison de le souligner. Le niveau de la mer qui est haut lors du coup de vent d'est ou de sud, ça va nous déranger. La station de pompage continuera à fonctionner mais l'eau s'écoulera moins bien après la station de pompage, on doit faire des calculs avec des niveaux de mer élevés, y compris liés au changement climatique ou à niveau marin ou aujourd'hui sans changement climatique et avec un vent d'est, cela fait partie des hypothèses de calcul.

Question 9 - Monsieur Claude BARRAL :

Je voudrais apporter quelques précisions par rapport à ce projet. J'interviens à titre personnel, en tant que citoyen. Premièrement, le Vidourle tel qu'il est n'est pas un fleuve naturel. Jusqu'à il y a trois siècles, il s'écoulait dans la plaine qui n'était pas du tout asséchée, c'était une zone humide qui se diffusait vers l'étang de l'or. Il n'y avait pas à l'époque le canal du Rhône à Sète qui permet d'amener l'eau à la mer.

Le fleuve a donc été endigué au 18e siècle pour pouvoir permettre des cultures. C'était avant la vigne et les pommiers, c'étaient des céréales, parce que la plaine était un lieu pour la production de blé pour faire du pain pour les populations.

Il y avait une densité de l'habitat dans la plaine dix fois inférieure à ce que c'est aujourd'hui. Donc ce fleuve, on voit bien dans les dessins que vous avez faits, lorsqu'il y a des crues, il retrouve son lit naturel qu'il occupait avant que l'homme intervienne.

Je voudrais quand même rappeler que votre projet concerne Lunel et Marsillargues et que son deuxième volet, c'est Saint-Laurent-d'Aigouze, Aimargues, soit quatre communes, et 55000 habitants. Si on enlève les zones non inondables, il en reste encore 30 000 ou 40 000. Et sur la partie Héraultaise ça fait 33 000 habitants. Si on enlève les zones non inondables, il reste encore 27 000 ou 30 000 personnes en zone inondable.

C'est quand même un aspect qui n'est pas négligeable dans l'ensemble de l'architecture du projet. Ce que je voudrais dire aussi, c'est qu'avec les événements politiques récents, il faut aussi penser global. Parce que le réchauffement de la planète, va s'accélérer.

Quand le premier producteur mondial économique a un président climatosceptique qui veut baser sa croissance sur les énergies fossiles, les gaz à effet de serre, ça va être un exemple pour tous les pays pauvres qui n'ont pas les moyens de lutter contre le réchauffement climatique. Ce qui veut dire que le réchauffement climatique a plusieurs conséquences : les inondations vont s'accélérer, les canicules vont s'accélérer, les périodes de froid vont s'accélérer, et donc ça veut dire qu'il faut prendre des mesures pour protéger à la fois les populations, mais aussi les enjeux économiques.

Cela est très compliqué parce que l'eau, il faut qu'elle passe et il faut la partager. Je vous rappelle que sur le bassin Versant du Vidourle, 20% en cas de débordement vont dans l'Hérault et 80% dans le Gard. Donc ne nous plaignons pas trop de cette réalité qui date de l'époque où on avait endigué le Vidourle, là où les digues du Gard sont plus basses que celles de l'Hérault.

Précision de Serge Rouvière :

Juste pour vous amener une précision sur la question précédente au sujet du niveau de la mer pris dans les études hydrauliques.

On a étudié le système avec un niveau de mer haut et il faut comprendre que le projet va vous protéger pour quasiment toutes les crues sans eau. Celles de 900 m³/seconde, les crues de 10 ans, jusqu'à 50 ans (1730 m³/seconde, ce qui est quand même déjà une crue exceptionnelle).. Et là, il n'y aura pas d'eau.

Par contre, pour la crue exceptionnelle, dont on ne peut pas se protéger, en fait, il va falloir gérer l'eau pour arriver à faire fonctionner le système. J'ai remis ce petit schéma pour vous montrer que le niveau de la mer peut être haut, mais ce qui est sûr, c'est qu'il arrivera à 2400 m³/seconde à l'autoroute. Et ces 2 400 mètres par seconde, il va falloir les gérer sinon, tout va exploser. L'objectif est donc que le système n'explose pas comme ce fut le cas en 2002. Et c'est ça notre objectif : sécuriser les digues et les reculer pour pas qu'elles ne cassent. Parce que si elles cassent, là, il y aura dangers et des problèmes dans la plaine.

J'ai dit que si on envoyait de l'eau directement à l'étang de l'Or, sans avoir un système de pompage qui régule le niveau, ça veut dire qu'on allait remonter considérablement la hauteur d'eau dans l'étang de l'Or et qu'on allait à l'encontre de l'objectif : protéger les gens dans la zone habitée, protéger les gens dans la zone agricole et essayer de ne pas noyer l'étang de l'Or en régulant et en faisant fonctionner les pompes.

Question 10 – José Gasay :

Justement, la hauteur d'eau par rapport à une crue annoncée précédemment, serait de quelle hauteur ?

Serge Rouvière :

Si on envoie 427 m³/seconde directement dans l'étang de l'Or, je pense qu'on parle même plus en centimètre, ça va être plus conséquent...

José Gasay complète sa question :

Ce système a été mis en place sur le Lez...

Serge Rouvière :

Ce n'est pas le même système hydraulique, ce ne sont pas les mêmes débits...

Ici nous devons résoudre un problème qui est celui de faire passer 2400m³/seconde dans un tuyau qui en accepte seulement 900 m³/seconde.

Question 11 - Madame Caroline André :

Je remercie juste Monsieur Barral pour son historique rapide. On n'est plus au XVIIIe siècle, on est au XXIe, et si on continue l'histoire du Vidourle, il s'agit d'un fleuve qui se déverse à la mer. Donc, tout le delta du Vidourle, a changé, il y a aujourd'hui la Grande Motte, il y a le Grau du Roi, tout s'est beaucoup construit depuis 200 ans. Avant, il y avait un exutoire vers le Ponant qui n'existe plus... Si on doit refaire ou défaire plutôt tout ce qu'on a construit les 200 dernières années, ça risque d'être un peu compliqué. Donc, nous, essayons juste d'amener notre pierre à l'édifice en concertation avec l'EPTB Vidourle, pour prendre en considération les souhaits tout le monde.

Il y a 20% dans l'Hérault et 80% dans le Gard. Ça, c'est historique, Marsillargues en prend 15%, La Jassette 5%, donc, la solidarité entre l'Hérault et le Gard est un peu compliquée car ce sont les mêmes qui prennent tout.

Question 12 – Monsieur Calvayrac :

J'ai vu que vous aviez prévu des contre-digues, vers Lunel et Marsillargues, c'est-à-dire que vous allez exproprier des propriétaires pour réaliser la digue. Savez-vous que là ou vous voulez faire repasser l'eau, il n'en a presque pas eu en 2002 ?

Alors, je ne sais pas comment vous allez faire pour la faire monter là-bas. Parce que moi, j'ai une terre sur laquelle est passée seulement 2 cm d'eau.

L'eau, elle part du nord et va au sud, elle ne va pas à l'ouest.

Alors, on est concernés quelques-uns, je pense. Ça va être compliqué lorsque vous allez nous proposer de nous acheter les terres. Elles étaient assez bien placées puis après une délibération des mairies, elles sont passées en zone agricole, quand c'était à l'époque de la N113 et aujourd'hui elles sont en zone inondable. Alors qu'il n'y a pas eu d'eau.

Serge Rouvière :

Venez me voir à la réunion thématique, avec mon collègue Clément, on vous indiquera exactement ce que ça donne avec votre section et le numéro de parcelle. On est capable de le faire grâce aux modèles hydrauliques.

Concernant le déclassement des terrains nous ne participons pas à l'élaboration des PLU dans les communes.

Question 13 - Madame Caroline André :

Juste pour compléter ce que Monsieur a dit, en 2002, le Mas d'Aujargues n'a eu aucun déversement, aucune eau, rien du tout. Et là, il va y avoir une digue déversante. Voilà, juste pour compléter les propos du Monsieur....

Serge Rouvière :

Madame André, il n'y a pas eu d'eau sur votre secteur, parce que les digues avaient cédé de partout.

Question 14 - Monsieur Delmas :

Vous voulez faire du pompage pour aller au canal de Lunel, qui ne pourra pas fonctionner, alors que la branche de Tamariguières était prévue à cet effet-là et on n'en parle plus....

On se pose quand même la question de comment vous pouvez voir les choses ? Je trouve ça complètement aberrant. On a des solutions gravitaires pour emporter cette eau, et vous voulez impérativement créer du pompage. Ça, c'est la première des choses.

Sur la photo de droite la tâche bleue qui est au milieu de l'eau va partir par où ? Par le village de Marsillargues, une fois que ça sera arrêté ?

Serge Rouvière :

Ce sont les écoulements. Il y a des points bas sur ce secteur-là, donc automatiquement, il y a un peu plus d'accumulation d'eau dans les points bas.

Monsieur Delmas :

Faites-moi voir un autre endroit où le point foncé au nord de la digue peut passer pour rejoindre la basse plaine ?

Serge Rouvière :

Je ne comprends pas la question. C'est des points bas. C'est une modélisation hydraulique.

Monsieur Delmas :

Ce qui serait bien, c'est que vous puissiez expliquer aux Marsillarguois par où va partir cette eau. Depuis que la voie verte a été créée, ça a remodelé le niveau encore de 10 cm. Mais cette eau, elle n'a qu'un exutoire, le village de Marsillargues.

Le dernier point sur lequel je voulais venir, c'est que dans la zone bleu marine que vous avez vers le sud de la commune, on a un point blanc. Ce point blanc, c'est la décharge. Dans les deux cas, la décharge a les pieds dans l'eau et que cette eau sera envoyée par la branche de Tamariguières au Vidourle. Quand l'eau aura séjourné autour de la décharge intercommunale, je pense qu'elle ne sera pas plus propre dans l'étang de l'Or.

Serge Rouvière :

Dans l'ancien projet, le bassin de lixivias de la décharge était noyé avec le déversoir qui était à la vingtennale. Les modélisations hydrauliques montrent que le bassin n'est plus noyé. On vous le montrera quand vous viendrez aux réunions thématiques.

Le bassin de lixivias ne sera pas noyé et la décharge ne sera bien sûr pas noyée non plus puisqu'elle est beaucoup plus haute que tout le reste du terrain naturel. Elle ne baignera pas sauf en cas d'une rupture de digue.

Question 15 - Olivier Colombet :

Je suis habitant de Marsillargues depuis 25 ans maintenant. J'ai travaillé chez EGIS autrefois et j'habite Chemin des Prés. J'ai été inondé en 2002. J'ai eu 25 cm de boue dans la maison. J'ai 2 ou 3 réflexions : Déjà, l'ensemble de l'eau rejoint le canal du Rhône à Sète via le canal de Lunel et ce canal du Rhône à Sète se met à niveau avec l'étang de l'Or, le seul exutoire est au Grau de Carnon et côté Grau du Roi. Donc, est-ce qu'il y a une étude de redimensionnement vers Carnon ?

Serge Rouvière :

Il y a une étude qui a été faite par le SYMBO pour les aménagements autour de l'étang de l'Or. C'est de la compétence du SYMBO, pas de l'EPTB Vidourle. Il y a une étude qui a été faite d'un point de vue hydraulique sur les aménagements.

Je répète que pour nous, l'objectif est d'envoyer de l'eau, s'il ne pleut pas sur Lunel et d'autres secteurs et que l'étang de l'Or puisse accepter ce volume d'eau avec une côte qui est calée. Donc, en fait, il ne sortira pas plus que ce qu'il sort en ce moment, puisqu'on sera à un niveau acceptable.

Olivier Colombet :

Ensuite, j'avais une remarque aussi sur les berges du canal de Lunel, j'ai constaté lors d'une inondation qu'il y avait une brèche dans le canal de Lunel à 100 mètres en amont de la première station de pompage, la brèche, elle a mis très longtemps à être réparée. Il y avait peut-être un demi-mètre cube seconde ou un mètre cube seconde qui revenait vers la plaine.

Et enfin, c'est la troisième question que je voulais poser : ce qui m'inquiète, je vous dis que j'habite Chemin des Prés, c'est l'évacuation des eaux pluviales. C'est-à-dire que Chemin de la Calinières, ça commence à bloquer. Et ensuite, quand on arrive à la route de la SICA ça bloque aussi, la Capoulière, ça bloque...

Il y a une quinzaine de jours, j'ai fait le tour complet du système et franchement, il y a des problèmes d'écoulement sur le sud du village. Donc, il va falloir peut-être dans le PAPI prévoir un budget pour cela.

Serge Rouvière :

C'est une bonne remarque, même s'il y a des travaux prévus sur la Capoulière et d'autres secteurs pour enlever les bouchons, s'il y a des points particuliers sur la commune, il faut les faire remonter à la commune afin que nous puissions le prendre en compte dans notre projet. Donc, il faut justement profiter de cette concertation pour que vous fassiez remonter ces remarques et qu'on les traite en même temps que notre projet.

Olivier Colombet :

Je me mets à disposition. J'ai pas mal de photos, d'observations. Le Pluvial qui a été créé, avenue Léopold Diot n'a pas eu de regards qui ont été faits. C'est-à-dire qu'il y a quasiment 300m sans regard.

Question 16 - Un participant :

Effectivement, il y avait eu une brèche qui s'était produite au cimetière et l'eau s'est engouffrée à Salengro, malheureusement, les employés communaux à l'époque ne sont pas parvenus à fermer cette brèche. Donc j'avais proposé à la mairie à l'époque de mettre des portes automatisées qui permettaient justement l'arrêt immédiat de cet écoulement et qui protégeraient notre village. Chez moi, j'ai eu 1,2 mètre d'eau. Il y a eu des dégâts considérables dans tout le village. Tout ça parce que à l'époque, on n'avait pas pensé à mettre une porte.

La porte, ils l'avaient, mais ils n'ont pas eu le temps à la mettre.

Donc effectivement, l'EPTB a financé une porte en aluminium (des batardeaux), qui doivent être montés par les employés municipaux. Moi, je trouve que la main de l'homme, lorsqu'il y a une rupture de digue, n'est pas assez rapide. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas maintenu ce projet de fermeture automatique du village. Parce qu'on a une digue naturelle (la ligne du chemin de fer). Si vous fermez ces deux parties-là, notre village, il est protégé.

Question 17 - Jean-Pierre Navas, Maire de Villetelle :

Beaucoup de choses ont été réalisées. C'est vrai que Pitot, en son temps, avait imaginé le chenal. La commune de Villetelle est coupée à partir de l'autoroute, là-bas. À partir de là a été créé le déversoir pour que le Vidourle puisse s'étaler. Des aménagements ont été faits, ainsi que des renforcements des digues. À Villetelle, l'autoroute traverse un talweg. Ils ont créé des talus. Et dans les talus, en quelques intervalles, ils ont mis des buses en acier.

L'ouvrage sur le mineur a été calculé à 1800m³/seconde. Le Vidourle était, à 2400m³/seconde en 2002. Ce qui veut dire qu'il manquait 20 cm.

J'entends ce qui est dit. Tout le monde a de bonnes raisons mais Il faut savoir raison garder. Car si on a de nouveau une équinoxe et qu'on y prend pas garde, nous pourrions avoir à nouveau de gros dégâts.

La réunion se termine à 20h10 et le public est convié à prendre un verre.